

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2025

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
Bilan	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
 Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif .

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle .

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Marc André Didier CPA auditeur

Marc-André Didier, CPA auditeur

LeMoyne
Le 12 janvier 2026

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

Page 5

	2025	2024
PRODUITS		
Revenus de tournois	265 264	\$ 197 041
Cotisations des membres (6886 en 2025/7480 en 2024)	163 387	\$ 172 262
Subvention d'opérations-PSFSQ	118 440	97 288
Subventions-PSEI	89 500	-
Assurance - Responsabilité civile	16 309	14 137
Subvention-PSDE -Paiements réguliers (note 9)	23 943	128 647
Intérêts	1 531	1 141
	<hr/> 678 374	<hr/> 610 516
Coût des services aux membres		
Frais de tournois (Coupe Québec)	234 293	195 042
Salaires et contractuels	104 645	129 707
Amortissement des immobilisations	33 871	33 001
Assurances	32 162	29 044
Honoraires professionnels	24 682	19 241
Indemnité de départ	23 000	-
Frais juridiques	22 747	2 295
Affiliation -TKD Canada	22 538	23 812
Intérêts et frais de banque	17 753	12 016
Redevances aux associations régionales	17 310	17 151
Loyer et entreposage	8 278	10 389
Frais de bureau, fournitures et entretien	8 251	4 225
Télécommunication et informatique	6 101	12 073
Publicité et vêtements promotionnels	5 876	9 682
Subventions-ajustement	5 114	2 456
Frais de déplacement	9 925	4 767
Assemblées et comités	1 767	1 461
Associations et cotisations	1 089	1 123
	<hr/> 579 402	<hr/> 507 485
Excédent des revenus sur les dépenses-opérations régulières	98 972	103 031
Charges		
Programme - Développement de l'excellence (annexe A)	46 582	134 481
Programme PSEI (annexe B)	82 500	-
	<hr/> 129 082	<hr/> 134 481
Insuffisance des produits sur les charges	(30 110) \$	(31 450) \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

Page 6

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2025 Total
Solde au début	15 288 \$	131 415 \$	488 747 \$	635 450 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(30 110)	(30 110)
Investissements en immobilisations tangibles	-	68 954	(68 954)	-
Revenus d'intérêts - FGM	986	-	(986)	-
Amortissement des immobilisaitons	-	(33 871)	33 871	-
Solde à la fin	16 274 \$	166 498 \$	422 568 \$	605 340 \$

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2024 Total
Solde au début	15 216 \$	158 442 \$	493 242 \$	666 900 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(31 450)	(31 450)
Investissements en immobilisations tangibles	-	5 974	(5 974)	-
Revenus d'intérêts - FGM	72	-	(72)	-
Amortissement des immobilisaitons	-	(33 001)	33 001	-
Solde à la fin	15 288 \$	131 415 \$	488 747 \$	635 450 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

BILAN

AU 30 JUIN 2025

Page 7

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	422 435 \$	415 606 \$
Débiteurs	193 270	84 808
Stocks (Chaussons-E, au coût)	33 500	31 250
	649 205	531 664
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 3)	158 336	131 415
Actifs incorporels amortis (note 4)	8 162	-
Placements Sports & Loisirs (note 5)	16 274	15 289
	831 977 \$	678 368 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	121 299 \$	42 918 \$
Subventions reportées au prochain exercice (note 9)	105 338	-
	226 637	42 918
Actifs nets		
Placements Sports & Loisirs	16 274	15 288
Immobilisés	166 498	131 415
Actifs nets	422 568	488 747
	605 340	635 450
	831 977 \$	678 368 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean-Philippe Lébel, Président

, administrateur

Sadek Ali Abbas

, administrateur

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

Page 8

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(30 110) \$	(31 450) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 871	33 000
Report de subvention sur l'exercice subséquent	105 338	-
	109 099	1 550
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	(32 331)	(87 876)
	76 768	(86 326)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(69 939)	(6 045)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 829	(92 371)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	415 606	507 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	422 435 \$	415 606 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ASSOCIATION DE TAEKWONDO DU QUÉBEC est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est devenir le point de référence Canadien concernant le développement du talent sportif en Taekwondo, visant le niveau de rayonnement national/ international. Elle vise également la formation et le perfectionnement des personnes ressources qui encadrent le talent identifié.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif .

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif..

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti selon la méthode du coût spécifique. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement sportif	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique-bureau	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique-sportif	Amortissement dégressif	30 %

Actifs incorporels amortis

Le site web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5.

	Méthodes	Périodes
Site Web	Amortissement linéaire	5 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Placements Sports

L'objectif du programme Placements Sports est de permettre aux fédérations sportives québécoises, particulièrement celles dont les ressources sont limitées, de mieux développer les sports qu'elles régissent et de mieux desservir la population, en incitant les particuliers, les sociétés et les fondations à leur faire des dons.

Seuls les dons faits à la fédération par des particuliers, des sociétés (et pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aura été émis) ou des fondations sont admissibles. SPORTSQUÉBEC émettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu au nom du donateur, à condition que le don soit d'au moins 25 dollars. Les dons faits à la fédération (y compris sous forme de legs) peuvent être en espèces ou en titres cotés en bourse et pour lesquels les lois fiscales permettent l'émission d'un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le fonds de dotation :

Dans le cadre du programme, chaque fédération créera un fonds de dotation ainsi qu'un fonds de réserve. Le fonds de dotation vise la santé financière à long terme de fédération. Il s'agit d'un fonds qui sera placé à la Fondation du Grand Montréal. Chaque année, les fédérations recevront les intérêts générés par leur fonds de dotation. Au terme d'une période de 10 ans, la fédération pourra retirer la totalité ou une partie du capital du fonds de dotation. Le pourcentage minimal que la fédération devra verser dans son fonds de dotation dépend de la taille de la fédération et est actuellement de 20% (10% pour les exercices antérieurs).

Le fonds de réserve :

Chaque fédération se constituera un fonds de réserve dans l'institution financière de son choix. Placements Sports versera directement à la fédération les montants devant aller au fonds de réserve. La fédération pourra utiliser les montants versés dans son fonds de réserve selon les priorités qu'elle se sera fixées à l'intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports, à savoir la rémunération du personnel, la vie démocratique, la mise en oeuvre du plan de développement, la diffusion de l'information, la promotion de la sécurité (y compris pour les spectateurs), le soutien technique et professionnel pour la construction d'installations et l'organisation d'événements provinciaux, la régie d'événements de niveau provincial ou inférieur (non élite) et les programmes de promotion de la discipline.

Comptabilisations des produits

La fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les droits d'inscription aux compétitions sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

3. **Immobilisations corporelles**

	Coût	2025 Amortissement cumulé	Valeur nette	2024 Valeur nette
Mobilier de bureau	12 600 \$	12 167 \$	433 \$	541 \$
Équipement sportif	546 634	395 499	151 135	125 868
Matériel informatique-bureau	14 975	14 579	396	566
Matériel informatique-sportif	50 428	44 056	6 372	4 440
	624 637 \$	466 301 \$	158 336 \$	131 415 \$

4. **Actifs incorporels amortis**

	Coût	2025 Amortissement cumulé	Valeur nette	2024 Valeur nette
Site Web	9 069 \$	907 \$	8 162 \$	- \$

5. **Placements Sports & Loisirs**

	2025	2024
Fonds réservés-Placement Sport	16 274 \$	15 289 \$

a) La fédération cède la propriété de 30% des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 25% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal(FGM).

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans.

6. **Créditeurs**

	2025	2024
Créditeurs et frais courus à payer	114 187 \$	39 319 \$
Salaires et vacances courus à payer	7 112	3 599
	121 299 \$	42 918 \$

7. **Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	2025	2024
Débiteurs	(108 462) \$	(69 597) \$
Stocks (Chaussons-E, au coût)	(2 250)	(5 920)
Créditeurs	78 381	6 024
Subventions reportées au prochain exercice	-	(18 383)
	(32 331) \$	(87 876) \$

8. Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative .

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers .

9. Report de subventions dans le cadre du programme PSDE

Dans le cadre normatif actuel se terminant le 31 mars 2026, certaines dispositions permettent le report de sommes d'un exercice financier à l'autre, sous réserve d'un bilan final au 31 mars 2026.

Conformément à ces dispositions, et à la suite de discussions tenues avec notre conseiller PSDE au ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, la Fédération de taekwondo a procédé au report de certains montants de subventions reçues dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) vers l'exercice financier subséquent.

Ce report vise à mieux adapter le programme de développement de l'excellence à la nouvelle structure organisationnelle de la Fédération. Le détail des montants reportés est présenté ci-dessous :

	Montant octroyé par le MELS pour 2025	Utilisé durant l'exercice 30 juin 2025	Engagement budgétaire avant le 1er avril 2026	Bilan final au 31 mars 2026
Préparation de l'équipe du Québec	50 930 \$	8 500 \$	42 430 \$	- \$
Développement des officiels	5 550	3 700	1 850	-
Engagement des entraîneurs	55 748	-	55 748	-
Projet synergie	17 053	11 743	5 310	-
	129 281 \$	23 943 \$	105 338 \$	- \$

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclasés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

Page 13

	2025	2024
Programme - Développement de l'excellence		
Programme Élite Relève	-	\$ 9 050
Engagement d'entraîneurs	2 900	\$ 51 200
Développement athlète élite	-	103
Championnats nationaux-Bourses	8 509	24 492
Championnats et camps internationaux	10 926	29 021
Camps d'entraînement junior et senior	8 825	13 695
Développement des officiels	3 679	6 920
Projet Synergique	11 743	-
	<hr/> 46 582	<hr/> \$ 134 481
	<hr/>	<hr/>

Annexe B

Programme PSEI

Remises à TKD Canada	82 500	\$
	<hr/>	<hr/>